

# UN ÉTAT FORT AU SERVICE DU FRANÇAIS



*La langue française, c'est la sève qui coule dans nos veines depuis plus de 400 ans. Il faut favoriser son développement et encourager celles et ceux qui le font vivre.*

## Un État fort au service du français

---

- Adopter, dans les 101 premiers jours de son mandat, une loi 202 qui regroupera ses positions linguistiques, incluant les mesures d'accueil, d'intégration et de francisation;
- Mettre en œuvre l'article 1 de la loi 104 de 2002 faisant du français la langue unique de l'Administration dans ses communications avec les entreprises établies au Québec;
- Rétablir le droit de travailler en français;
- Étendre la loi 101 aux entreprises de 25 à 50 employés ainsi qu'aux entreprises et aux organismes à charte fédérale;
- Mettre un cran d'arrêt à la pratique de nombreux employeurs réclamant la connaissance de l'anglais pour des tâches où cela n'est pas indiqué;
- Exiger une réelle connaissance du français des diplômés des cégeps et des universités anglophones au Québec;
- Demander que 100 % des futurs immigrants et leur conjoint ne soient admis sur le territoire que s'ils démontrent une bonne connaissance du français, et assurer la francisation des réfugiés dès leur arrivée sur le territoire.